

# Les diaporamas de la CME

Réunion du 12 juin 2018

## Nouvelles de la CME (P<sup>r</sup> Noël GARABÉDIAN)

- La CME a accueilli le P<sup>r</sup> **Nathalie CHARNAUX** (biochimie, hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis [HUPSSD]). Élu le 26 mars doyenne de l'unité de formation et de recherche (UFR) en santé, médecine et biologie humaine (SMBH) de l'université Paris 13 et désignée à l'unanimité le 4 juin par la conférence des doyens de santé d'Île-de-France pour siéger à la CME comme invitée permanente pour représenter les doyens de médecine (avec le doyen RUSZNIEWSKI), elle succède au P<sup>r</sup> Jean-Luc DUMAS.
- M<sup>me</sup> **Françoise ZANTMANN**, membre de la CME avec voix consultative (en sa qualité de présidente de la commission centrale des soins), est nommée à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) où elle prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre.
- M<sup>me</sup> **Gwenn PICHON-NAUDÉ**, chef du service des ressources humaines médicales à la direction de l'organisation médicale et des relations avec les universités (DOMU), est nommée directrice des ressources humaines des hôpitaux universitaires Paris Île-de-France Ouest (HUPIFO).
- **Éthique**  
Le comité consultatif national d'éthique (CCNE) a auditionné l'AP-HP (le 24 mai dans le cadre des [États généraux de la bioéthique](#)). Sur la base de la [contribution](#) préparée par l'AP-HP (v. [compte rendu](#) de la commission d'orientation de la démarche éthique [[CODE](#)] de l'AP-HP), quatre sujets principaux posant des questions éthiques ont été abordés : l'entrepôt de données de santé ([EDS](#)) de l'AP-HP, la fin de vie, l'accès aux médicaments dont les indications sont hors autorisation de mise sur le marché (AMM) mais validées par la recherche clinique institutionnelle, l'accès au système hospitalier français des patients non-résidents et non assurés sociaux.
- **Révision des effectifs 2019**
  - **Effectifs hospitalo-universitaires (HU)** : le cycle des conférences HU est terminé ; il a permis des échanges intéressants sur les stratégies hospitalière et universitaire ; la rencontre avec les ministères aura lieu en septembre.
  - **Effectifs de praticiens hospitaliers (PH)** : les réunions du groupe restreint auront lieu du 2 au 12 octobre (v. [note de cadrage](#)), le bureau de la CME élargi à la sous-commission du temps et des effectifs médicaux (CTEM) se réunira le 6 novembre, la CME se concertera le 4 décembre et donnera son avis le 8 janvier 2019 sur la liste proposée par le directeur général à l'agence régionale de santé (ARS).

## Avis sur le rapport d'activité 2017 de l'AP-HP ([rapport](#))

La CME a approuvé le rapport d'activité à l'unanimité.

## « Nouvelle AP-HP » (M. Martin HIRSCH) ([projet](#))

Le directeur général a présenté le projet de « nouvelle AP-HP » qui sera discuté lors du 4<sup>e</sup> séminaire « [oikéiosis](#) » les 9 et 10 juillet.

Au nom de la communauté médicale, le président de la CME a exprimé son souhait d'organiser des équipes médicales renforcées sur les plans hospitalier et universitaire pour répondre à toutes nos missions (proximité, recours, ultra-recours). Il a rappelé quatre exigences principales : préserver l'unicité de l'AP-HP, faciliter la vie des équipes au quotidien, médicaliser la gouvernance, de ne pas créer de nouvelles strates administratives.

## Départements hospitalo-universitaires (DHU) : appel à projets 2018 (P<sup>r</sup> Marc DELPECH, M<sup>me</sup> Florence FAVREL-FEUILLADE) ([diaporama](#))

Le P<sup>r</sup> DELPECH et M<sup>me</sup> FAVREL-FEUILLADE ont présenté les modalités d'organisation du prochain appel à projets pour la constitution de nouveaux DHU. Toutefois, la décision de lancer une 3<sup>e</sup> vague de DHU ne sera prise

qu'au vu du rapport d'évaluation du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCÉRÈS) (v. [CME du 4 juillet 2017](#)) sur les DHU existant actuellement, et après concertation avec les partenaires du dispositif (universités, INSERM).

### **Rapport du groupe de travail sur la prise en charge des pathologies du sommeil et de la vigilance à l'AP-HP (P<sup>rs</sup> Isabelle ARNULF, Marie-Pia D'ORTHO et Pierre ESCOURROU) ([diaporama](#), [rapports](#))**

Le travail doit être poursuivi pour, d'une part, distinguer ce qui doit être fait à l'AP-HP de ce qui peut être pris en charge en ville, d'autre part, clarifier le nombre et l'organisation des centres nécessaires à l'AP-HP en s'assurant de leur pérennité.

### **Bilan 2017 de la prise en charge médicamenteuse (P<sup>r</sup> Béatrice CRICKX) ([diaporama](#)) et alertes sanitaires (P<sup>r</sup> Philippe LECHAT) ([diaporama](#))**

Les actions menées en 2017 ont produit leurs fruits (comités de retour d'expérience dans tous les hôpitaux, résultats de la certification, évolution des signalements), mais des erreurs médicamenteuses perdurent ou se renouvellent. Les efforts continueront à travers le plan d'actions 2018 : plus grande implication des patients, développement des visites de risques (v. [cellule QSS & CAPCU du 11 avril 2018](#)), mise en place d'un management de la qualité pour les dispositifs médicaux stériles (DMS), soutien aux démarches innovantes, création d'une cellule de gestion des alertes sanitaires nationales sur les médicaments.

La CME remercie chaleureusement le P<sup>r</sup> Béatrice CRICKX pour son travail et son investissement dans les fonctions de responsable du système de management de la qualité (RSMQ) de la prise en charge médicamenteuse de l'AP-HP qu'elle exerce depuis 2013 et de co-présidente de la commission centrale d'identitovigilance depuis sa création fin 2015. Un nouveau RSMQ sera prochainement désigné pour lui succéder au terme de son consultanat au 1<sup>er</sup> septembre.

### **Avis sur le compte financier et l'affectation des résultats 2017 et information sur la 1<sup>ère</sup> décision modificative de l'état des prévisions des recettes et des dépenses (ÉPRD) 2018 (M<sup>me</sup> Marianne KERMOAL-BERTHOMÉ) ([compte financier](#), [décision modificative](#))**

À l'unanimité des voix exprimées et une abstention, la CME a approuvé le compte financier et l'affectation des résultats 2017. Elle a pris connaissance de la 1<sup>ère</sup> décision modificative (DM) de l'ÉPRD 2018 (v. [CME du 5 décembre 2017](#)). La 1<sup>ère</sup> DM tire les conséquences de la dégradation plus forte que prévu à l'ÉPRD initial du résultat de l'exercice 2017 (- 199 M€ au lieu de - 177 M€) et de l'évolution plus faible que prévu de notre activité au 1<sup>er</sup> trimestre 2018. Notre objectif d'activité 2018 est ainsi révisé à la baisse (+ 1,5 % au lieu de + 2,5 %) et le plan d'économies sur les charges augmenté de 40 M€.

P<sup>r</sup> Noël GARABÉDIAN, le 19 juin 2018